

ment assisté aux fêtes jubilaires de la Très Rde Mère Martin de l'Ascension, leur supérieure générale, le 22 juillet, jour où S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, a célébré une messe d'actions de grâces. Ce cinquantenaire, on se le rappelle, avait déjà été célébré en février dernier. Cette seconde célébration était une fête de famille. Les vacances ont permis à un plus grand nombre des filles de la vénérée Mère d'y prendre part et d'en profiter pour lui témoigner les sentiments de leur piété filiale.

Appréciant à juste titre la grande œuvre d'éducation que les Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie accomplissent dans le diocèse depuis 1874, *Les Cloches* mêlent leur note au concert de reconnaissance qui a marqué le départ de la Rde Sœur Joseph Calasanz et réitérent à la Très Rde Mère Générale l'hommage de leur estime et l'expression de leur meilleurs vœux.

VÊTURE ET OBLATION A LA MAISON-CHAPELLE

Le 19 juillet, à l'issue de la retraite annuelle, S. G. Mgr Bélieu, administrateur du diocèse *sede vacante*, a présidé à la Maison-Chapelle des Missionnaires Oblates du S.-C. et de M.-I. une triple cérémonie de vêtue, d'oblation temporaire et d'oblation perpétuelle.

Les Rdes Sœurs M.-Louis de Gonzague, née Céline Doucet, de Saint-Boniface, et M.-Saint-Laurent, née Marie Nolin, de Fort Saskatchewan, Alta, ont revêtu le saint habit.

Les Rdes Sœurs M.-Saint-Michel, née Adolphine Foisy, de Montréal, et M.-Catherine de Sienne, née Emma Ouellette, de Saint-Boniface, ont prononcé leurs premiers vœux, tandis que celles, dont les noms suivent, ont fait leur oblation perpétuelle: Rdes Sœurs M.-François-Xavier, directrice du couvent de Saint-Charles, M. Saint-Adélar, directrice du couvent de Dunrea, M.-Rose de Lima, de Dunrea, M. de l'Immaculée-Conception, M.-Saint-Hermas et M.-Bernadette, de la Maison-Chapelle.

S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, qui était de passage à Saint-Boniface en route pour sa visite pastorale à Cross Lake et dans la région de la Baie d'Hudson, assistait à la cérémonie, ainsi que plusieurs prêtres. Le sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Dagnaud, eudiste, le prédicateur de la retraite.

DING ! DANG ! DONG !

— En vertu d'un principe bien établi on ne peut gagner diverses indulgences en même temps par une seule récitation du chapelet, quand bien même elles auraient été appliquées au chapelet dont on se